

PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du jeudi 10 mars 2022

Au centre culturel de Langeac

Nombre de conseillers communautaires : 85

Date de convocation : 3 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 10 mars à 19h30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Langeac sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD, pour la tenue d'une session ordinaire.

Présents :

Mmes Séverine EYNARD, Nathalie BOUDOUL, Annie PAGE, Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (Cronce), Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (La Besseyre-St-Mary), Marie-Andrée PERREY, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Magalie MISSONNIER, Jessica COUDERT, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Pascale NOEL, Michèle MALFANT et Marie-Claude COUFORT.

MM. Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Pascal BISCARRAT, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Alain BESSON, Norbert BERNARD, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Loïc TRONCHERE, Patrick FLINOIX, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Jean-Michel DURAND, Jean-Paul FAGHEON, Hervé ROMAGON, Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Denis GAILLARD, Christian CHAZELLETT, Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Guy LAFOND, Jean-Marc CUBIZOLLES et Michel AUBAZAC.

Pouvoirs :

M. Michel BECKERT à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie VIZADE à Mme Jessica COUDERT, Mme Claudine POTIN à Mme Patricia BARLIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Caroline SAHUC, M. Christian NICOUX à Mme Annie BOULARAND, M. Franck NOEL-BARON à M. Jean-Pierre BOUET, M. Paul TORRENT à M. Philippe MOLHERAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Gaston CHACORNAC, Mme BRUN Anne-Marie à M. Didier HANSMETZGER, Mme Madeleine ROMEUF à M. Joël Plantin, M. Jérôme SAUVANT à M. Joël PLANTIN, M. Yves ATTARD à Mme Gisèle PABIOU, M. Robert BESSE à Mme Karine CROS et Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie Christine DELABRE.

Absents Excusés :

MM. René SOULIER, Gilles RUAT, Roland GALTIER, VACHER Mickael, Joseph VISSAC, Jean-Luc BRINGER, Michel BRUN, Serge ROCHER et Alain FOULLIT.

Secrétaire de séance : **M. Jean-Louis PORTAL**

PREAMBULE : M. Philippe MOLHERAT a exposé à l'assemblée la situation liée à l'antenne 4G installée à Mazeyrat d'Allier et aux désagréments subis par une famille d'exploitants agricoles.

Il demande que de véritables tests soient réalisés afin de donner un avis d'expert sur le sujet.

Il souhaite que les élus soutiennent la famille. Il propose une manifestation de soutien qui pourrait avoir lieu le 26 mars à 14h sur place.

2022-01-01 : Validation du PV du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021

Rapporteur : M. BEAUD

Le Conseil Communautaire des rives du Haut-Allier s'est réuni à Chanteuges pour une séance ordinaire du Conseil sur convocation du Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier du 9 décembre 2021 envoyée au domicile des Conseillers Communautaires.

Sur 85 membres en exercice, 58 étaient présents et 16 pouvoirs ont été donnés par : M. Jean-Louis PORTAL à M. Jean-Claude BAGES, M. LAC Maurice à Mme Karine CROS, Mme PERREY Marie-Andrée à Mme Magalie MISSONNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Claudine POTIN, M. Christian NICOUX à M. Gérard GOUDARD, Mme Annie BOULARAND à Mme Caroline SAHUC, M. Franck NOEL-BARON à M. Jean-Pierre BOUET, Mme Martine PAYS à M. Philippe MOLHERAT, M. Paul TORRENT à Mme Eliane CHANY, M. Nicolas VIGIER à M. Christophe BRUGEROLLE, Mme BRUN Anne-Marie à M. Didier HANSMETZGER, Mme Sylvie MICHEL à Mme

Gisèle Raspail (La Besseyre -St-Mary), M. Gaston CHACORNAC à M. Joël Plantin, M. Jérôme SAUVANT à Mme Madeleine ROMEUF, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie Christine DELABRE et M. Michel BRUN à Mme Chantal FARIGOULE.

Absents Excusés : Mme Nathalie BOUDOUL MM. Pascal BISCARRAT, Bernard VISSAC, Joseph VISSAC, Mathieu FLANDIN, Jacques MOUNIER, Jean-Luc BRINGER, Alain CUSSAC, Jean-Paul FAGHEON, Serge ROCHER et Alain FOUILLIT.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.

Mme Marie-Christine DELABRE a assuré le rôle de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- 1- **Validation du PV du 12 octobre 2021** : adoptée à 71 pour, 1 contre (M. Gilles RUAT) et 2 abstentions (MM. Mickael VACHER et Thierry GRIMALDI).
- 2- **Convention de mise à disposition des agents du service technique communautaire aux communes** : adoptée à 72 pour, 1 abstention (Mme BERTONI Lydie) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gilles RUAT).
- 3- **Attribution du marché de travaux pour la création de la Maison France Services au public à Langeac** : adoptée à 65 pour, 5 abstentions (M. LAC Maurice (pouvoir donné à Mme Karine CROS), Mmes Lydie BERTONI, Karine CROS et MM. Hervé ROMAGON, Yves ATTARD) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gilles RUAT, Christian DAUPHIN, Jean-Marc CUBIZOLLES et MME Marie-Claude COUFORT).
- 4- **Vote des tarifs 2022 de la REOM** : adoptée à 66 pour, 4 contre (MM. Thierry ASTRUC, Thierry GRIMALDI, Christian CHAZELLET et Mme Karine CROS) et 4 abstentions (MMS. Maurice LAC (pouvoir donné à Karine CROS), Gilles RUAT, Yves ATTARD et Robert BESSE).
- 5- **Attribution du marché de prestation de services pour le transport et la location de bennes pour la déchetterie de Saugues pour 2022-2023** : adoptée à 69 pour et 3 abstentions (MMS Franck NOEL-BARON (pouvoir donné à Jean-Pierre BOUET), Jean-Pierre BOUET et Yves ATTARD) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-Marc CUBIZOLLES).
- 6- **Renouvellement de la convention pour la continuité des services publics suite à l'adhésion des Communes de Monistrol d'Allier et Saint-Préjet-d'Allier à la Communauté d'agglomération du Puy en Velay** : adoptée à 71 pour et 3 abstentions (M. Jean-Marc CUBIZOLLES, Yves ATTARD et Gilles RUAT).
- 7- **Extension des consignes de tri des emballages dans le cadre de la collecte sélective des déchets et assimilés sur les communes de l'ancienne communauté de communes de Saugues** : adoptée à 71 pour, 1 abstention (Yves ATTARD) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Mickaël VACHER et Jean-Claude BAGES).
- 8- **Autorisation du Président de signer le protocole transactionnel concernant le parc photovoltaïque de Salzuit** : adoptée à 73 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gilles RUAT).
- 9- **Renouvellement de la convention ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)** : adoptée à 72 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Chantal FARIGOULE et Karine CROS).
- 10- **Vente du terrain de la Chaumasse à Paulhaguet** : adoptée à 72 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. Pascal CHASSEFEYRE et Mme Marie-Claude COUFORT).
- 11- **Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) Soutien à la candidature du Département de la Haute-Loire à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Région Auvergne Rhône Alpes** : adoptée à 74 pour.
- 12- **Attribution de fonds de concours aux plages surveillées pour l'année 2021** : adoptée à 71 pour et 3 n'ont pas pris part au vote (MM. Bernard CUBIZOLLES, Philippe MOLHERAT et André DORIER).
- 13- **Demande de subvention auprès de la Médiathèque Départementale pour le projet Le Haut-Allier fête la poésie, dans le cadre des animations du Printemps des Poètes, en mars 2022** : adoptée à 71 pour et 3 n'ont pas pris part au vote (MMS Jean-Louis PORTAL (pouvoir donné à Jean-Claude BAGES), Thierry Astruc et Mme Lydie BERTONI).
- 14- **Autorisation de signer la convention de prestation de services entre le Chantier d'Insertion et la Marpa Saint-Odilon de Lavoûte-Chilhac** : adoptée à 68 pour et 6 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Pascal CHASSEFEYRE, Joël PLANTIN et son pouvoir Gaston CHACORNAC, Yves ATTARD et MMES Madeleine ROMEUF et Marie-Claude COUFORT).

- 15- Subventions sociales – Commission 3S** : adoptée à 72 pour et 2 n'ont pas pris part au vote (M. Joël PLANTIN et son pouvoir M. Gaston CHACORNAC).
- 15Bis- Cabinet de recrutement – Médecins généralistes/Professionnels de santé** : adoptée à 65 pour, 2 contre (M. Thierry ASTRUC et Mme Claudine POTIN), 5 abstentions (MMES Patricia BARLIER, Chantal FARIGOULE et Lydie BERTONI et MM. Michel BRUN (pouvoir donné à Chantal FARIGOULE) et Guy LAFOND et 2 n'ont pas pris part au vote (MM. René SOULIER et Yves ATTARD).
- 16- Attribution et signature du marché relatif à la gestion et l'exploitation des 6 Accueils de Loisirs Sans Hébergement extrascolaires communautaires et de leur ALSH Périscolaire associé (mercredi) pour les années 2022, 2023 et 2024** : adoptée à 72 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. Noël ITIER et Mme Madeleine ROMEUF).
- 17- Modification du règlement de fonctionnement qui régit l'organisation des multi-accueils sur la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier** : adoptée à 66 pour, 2 contre (Mmes Gisèle PABIOU et Claudine POTIN), 5 abstentions (Mme Patricia BARLIER et MM. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Mme Chantal FARIGOULE et son pouvoir M. Michel BRUN) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Michèle MALFANT).
- 18- Adhésion de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier au Syndicat Mixte Ouvert Agence de Gestion et de Développement Informatique (A.G.E.D.I.)** : adoptée à 71 pour, 1 abstention (M. Christian CHAZELLET) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Gisèle RASPAIL (La Besseyre-Saint-Marie) et M. Jean-Jacques LUDON).
- 19- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2021 / nouveau règlement budgétaire et financier** : adoptée à 70 pour, 1 abstention (M. René SOULIER) et 3 n'ont pas pris part au vote (M. Jacky DELIVERT, Mmes Florence BELLUT et Lydie BERTONI).
- 20- Amortissement des biens acquis par la collectivité en nomenclature M57** : adoptée à 67 pour, 1 abstention (M René SOULIER) et 6 qui n'ont pas pris part au vote (M. Didier HANSMETZGER et son pouvoir Mme Anne-Marie BRUN, MM. Thierry ASTRUC, Jean-Jacques LUDON et Gilles RUAT et Mme Marie-Claude COUFORT).
- 21- Souscription d'un emprunt au budget général** : adoptée à 64 pour, 2 contre (M. Philippe MONPLOT et Mme Madeleine ROMEUF), 6 abstentions (MMS Thierry GRIMALDI, Hervé ROMAGON, Jérôme SAUVANT (pouvoir donné à Madeleine ROMEUF) et Gilles RUAT et Mmes Laurence CUBIZOLLES et Lydie BERTONI) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Anne-Lise JAMON (pouvoir donné à Claudine POTIN) et M. Jean-Marc CUBIZOLLES).
- 22- DM n° 1 du Budget Général** : adoptée à 59 pour, 5 abstentions (Mme Lydie BERTONI, MM. Jean-Marc CUBIZOLLES, Pascal CHASSEFEYRE, Philippe MONPLOT et Michel BECKERT) et 10 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Gisèle PABIOU, MM. René SOULIER, Thierry ASTRUC, Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Mme Eliane CHANY et son pouvoir M. Paul TORRENT, M. Michel BRUN (pouvoir donné à Mme Chantal FARIGOULE), Gilles RUAT et Yves ATTARD).
- 23- Validation des montants définitifs 2021 des attributions de compensation** : adoptée à 69 pour, 2 contre (M. Gaston CHACORNAC (pouvoir donné à M. Joël PLANTIN) et Laurence CUBIZOLLES) et 3 abstentions (M. Joël PLANTIN, Mme Madeleine ROMEUF et son pouvoir Jérôme SAUVANT).
- 24- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget général 2021** : adoptée à 68 pour, 3 abstentions (MM. Norbert BERNARD, Thierry ASTRUC et Loïc TRONCHERE) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Alain TAVENARD DEPHIX, Gilles RUAT et Yves ATTARD).
- 25- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget des ordures ménagères** : adoptée à 68 pour, 1 abstention (M. Loïc TRONCHERE) et 5 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Caroline SAHUC et son pouvoir Annie BOULARAND et Michèle MALFANT et MM. Gilles RUAT et Yves ATTARD).
- 26- Constitution de provisions pour dépréciation des comptes de tiers au budget général** : adoptée à 72 pour et 2 n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir M. Franck NOEL-BARON).
- 27- Constitution de provisions pour dépréciation des comptes de tiers au budget annexe de l'auberge de Chanteuges** : adoptée à 69 pour, 1 contre (M. Pascal CHASSEFEYRE), 2 abstentions (MM. Thierry ASTRUC et Gilles RUAT) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir M. Franck NOEL-BARON).
- 28- DM n° 2 du Budget Annexe de l'Auberge de Chanteuges** : adoptée à 69 pour, 1 contre (M. Pascal CHASSEFEYRE), 1 abstention (M. Gilles RUAT) et 3 n'ont pas pris part au vote (MM. Thierry ASTRUC, BOUET Jean-Pierre et son pouvoir Franck NOEL-BARON).
- 29- Demande de subvention DSIL 2022 – Local Atelier Chantier d'Insertion à Paulhaguet** : adoptée à 72 pour et 2 n'ont pas pris part au vote (MM. Thierry ASTRUC et Gérard BELIN).
- 30- Demande de subvention DSIL 2022 – ZAI Rougeac-Saint Georges d'Aurac** : adoptée à 69 pour, 4 abstentions (M. Philippe MONPLOT, Mme Lydie BERTONI et Mme Madeleine ROMEUF et son pouvoir M. Jérôme SAUVANT) et 1 qui n'a pris part au vote (M. Alain TAVENARD DEPHIX).

- 31- Demande de fonds LEADER pour travaux d'isolation dans l'auberge communautaire de Chanteuges :** adoptée à 68 pour et 6 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Joël PLANTIN, Gilles RUAT, Yves ATTARD, Guy LAFOND et Michel AUBAZAC, Mme Florence BELLUT).
- 32- Demande de fonds Leader sur équipements Sauna, Hammam et toboggan du Centre aqualudique - L'AQUADOME :** adoptée à 63 pour, 2 contre (M. Michel BRUN et Mme Laurence CUBIZOLLES), 7 abstentions (MM. Mikaël VACHER, Michel BECKERT, MME Magalie MISSONNIER et son pouvoir Mme Marie Andrée PERREY, Mme Madeleine ROMEUF et son pouvoir Jérôme SAUVANT et M. Jean-Marc CUBIZOLLES) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Louis PORTAL (pouvoir donné à Jean-Claude BAGES) et Mme Lydie BERTONI).
- 33- Validation du plan de financement et demande de subvention Leader pour la réalisation d'un topoguide des PR remarquables sur le territoire des rives du Haut-Allier :** adoptée 69 pour, 1 abstention (M. Philippe MONPLOT) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Pascal CHASSEFEYRE et Thierry ASTRUC, MMES Chantal FARIGOULE et Karine CROS).
- 34- Validation du plan de financement et demande de subvention Leader pour la réalisation d'un nouvel espace VTT-FFC sur le territoire des rives du Haut-Allier :** adoptée à 72 pour, 1 abstention (M. Alain TAVENARD DEPHIX) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gilles RUAT).
- 35- Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail d'un agent du service technique :** adoptée à 69 pour et 5 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Alain BESSON, Norbert BERNARD et Gilles RUAT, MMES Marie-Claude COUFORT et Michele MALFANT).
- 36- Délibération portant ouverture du recrutement d'un contractuel de droit public sur un emploi permanent déjà créé :** adoptée à 67 pour, 3 abstentions (M. Franck NOEL-BARON et son pouvoir M. Jean-Pierre BOUET ET Mme Gisèle PABIOU) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jacky DELIVERT, Alain BESSON, Gilles RUAT et Mme Marie-Claude COUFORT).
- 37- Création d'un emploi permanent non titulaire d'adjoint technique territorial à temps complet :** adoptée à 67 pour, 4 abstentions (M. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Mme Gisele PABIOU et M. Gilles RUAT) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Sandrine ROUX et Lydie BERTONI et M. Gérard BELIN).
- 38- Création d'un emploi permanent non titulaire d'adjoint technique territorial à temps complet :** adoptée à 64 pour, 4 abstentions (M. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir M. Franck NOEL-BARON, Mme Gisele PABIOU et M. Gilles RUAT) et 6 qui n'ont pas pris part au vote (M. René SOULIER, Mme Lydie BERTONI, M. Jean-Michel DURAND, M. Joel PLANTIN et son pouvoir M. Gaston CHACORNAC et M. Jean-Claude BAGES).
- 39- Création d'un emploi permanent non titulaire d'adjoint technique territorial à temps complet :** adoptée à 66 pour, 5 abstentions (M. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir M. Franck NOEL-BARON, MMES Gisele PABIOU, Madeleine ROMEUF et son pouvoir M. Jérôme SAUVANT) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Norbert BERNARD, Loïc TRONCHERE et Jean Claude BAGES).
- 40- Création d'un emploi permanent non titulaire d'ingénieur territorial à temps complet (article 3.3.2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) :** adoptée à 71 pour, 1 abstention (M. Jean Marc CUBIZOLLES) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Louis PORTAL (pouvoir donné à M. Jean-Claude BAGES) et M. Gilles RUAT).
- 41- Création d'un emploi non permanent de conseiller Numérique France Service (contrat de projet, article 3 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) :** adoptée à 70 pour et 4 abstentions (M. Philippe MONPLOT, Mme Madeleine ROMEUF et son pouvoir M. Jérôme SAUVANT et M. Jean Marc CUBIZOLLES).
- 42- Création d'un emploi permanent d'Éducateur de Jeunes Enfants à temps complet :** adoptée à 74 pour.
- 43- Création d'un emploi permanent non titulaire d'animateur Livre et Lecture à temps non complet :** adoptée à 72 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Louis PORTAL (pouvoir donné à M. Jean Claude BAGES) et André DORIER).
- 44- Modification du protocole d'accord sur le temps de travail de la Communauté de communes :** adoptée à 65 pour, 2 contre (M. Herve ROMAGON et Mme Pascale NOEL), 5 abstentions (MM. Pascal CHASSEFEYRE, Mickael VACHER, Michel BECKERT, Yves ATTARD et Mme Sandrine ROUX) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Joel PLANTIN et Michel AUBAZAC).
- 45- Attribution du marché pour la fourniture et la livraison de titres restaurant à l'ensemble des agents de la Communauté de commune :** adoptée à 72 pour, 1 abstention (M. Norbert BERNARD) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gilles RUAT).
- 46- Autorisation du Président de signer la convention attributive de subvention avec le Département 43 - Maison communautaire et culturelle de Saugues :** adoptée à 70 pour et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BELIN, Denis GAILLARD, Gilles RUAT et Michel AUBAZAC).

La délibération a été adoptée à 75 pour, 0 contre et 1 abstention (M Alain CUSSAC).

Rapporteur M. Gérard BEAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L-5211-10,

Conformément à l'article L2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard BEAUD, Président de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier, rend compte des décisions prises en application de l'article L2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Communautaire par délibération N°2020-06-04 du 3 Novembre 2020,

Décision n°33-2021 du 25 octobre 2021 : Commission Enfance-Jeunesse et Transports Scolaires

Il a été décidé de signer des annexes financières avec les associations de Mazeyrat 1000 Pattes et Ville Auvergne afin de renégocier (en application de l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020) les Marchés de délégation de service concernant les centres de loisirs extrascolaires des vacances d'avril, qui durant le dernier confinement (mars, avril 2021) n'avaient pas pu être conduits dans leur intégralité.

Soit une économie réalisée par la CCRHA de **5 963,88€** (5 392,61€ concernant les lots 1, 2, 4, 5 et 6 portés par l'association Ville Auvergne et de 571,27€ concernant le lot 3 porté par l'association Mazeyrat 1000 Pattes).

Décision n° 34-2021 du 5 décembre 2021 : Commission Enfance-Jeunesse et Transports Scolaires

Par souci d'équité de traitement et à titre exceptionnel, une compensation financière sera accordée à une famille de la commune d'Esplantas-Vazeilles afin que cette dernière puisse bénéficier des tarifs communautaires habituellement appliqués à l'ensemble de nos administrés dans le cadre des transports scolaires. Ce service quotidien est actuellement assuré par la Communauté d'Agglomération du Puy-En-Velay dont les tarifs diffèrent des nôtres.

La situation se régularisera à la rentrée scolaire 2022-2023.

Cette indemnité de compensation concerne les exercices scolaires 2020-2021 et 2021-2022. Elle s'élève à 40€ par an et sera versée par virement après chaque année réalisée, selon les modalités suivantes :

- année scolaire 2020-2021 : décembre 2021
- année scolaire 2021-2022 : juillet 2022

Décision n°35-2022 du 7 janvier 2022 : Commission Enfance-Jeunesse et Transports Scolaires

Il a été décidé de signer une convention avec la commune de Paulhaguet afin de définir les modalités de mise à disposition d'un agent communautaire auprès de la garderie communale pour l'année 2020, 2021 et 2022. Cette mise à disposition sera effective 4.25 h par jour exclusivement durant la période scolaire et exceptés les jours fériés (ou les périodes de fermeture de l'école). La mise à disposition sera valorisée à hauteur du coût horaire (incluant les charges sociales) de l'agent.

Décision n°36-2022 du 7 janvier 2022 : Commission Enfance-Jeunesse et Transports Scolaires

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition d'un agent communautaire de la CCRHA, Mme BALDINI Lucie, assistante Socio-Éducatif au bénéfice du Relais Petite Enfance (RPE) communautaire de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne à partir du 19 janvier 2022 jusqu'au 20 février 2022. Cette mise à disposition sera valorisée à hauteur du coût horaire incluant les charges de l'agent (21.60€/h).

Décision n°37-2022 du 28 décembre 2021 : Commission Enfance-Jeunesse et Transports Scolaires

Il a été décidé de signer les conventions de prestations de service pour les Relais Petite Enfance (RPE) communautaires avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA Auvergne). Ces conventions précisent les engagements éducatifs et institutionnels de la collectivité ainsi que les droits aux prestations de service RPE établis à partir du taux départemental de ressortissant fixé par le conseil d'administration (7%). Elles sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

Décision n°38-2022 du 7 janvier 2022 : Commission Enfance-Jeunesse et Transports Scolaires

Il a été décidé de signer la convention d'objectifs qui régit les modalités d'application de l'appel à projets "Séjours itinérants 2022" avec le candidat retenu. En effet, dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance/jeunesse, la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier souhaite favoriser l'accès aux familles du territoire à des séjours itinérants pour les enfants et adolescents de 4 à 17 ans et ce en complémentarité de l'offre des Accueils de Loisirs sans Hébergements. Pour cela, elle lance un appel à projets annuel pour l'année 2022 qui fera l'objet d'une campagne du 10 au 27 janvier 2022. Cette convention d'objectifs impliquera l'attribution d'une participation communautaire annuelle à hauteur de 10 000 €.

Décision n°39-2022 du 22 février 2022 : Commission Administration, finances et ressources humaines

Il a été décidé de signer l'attestation d'engagement avec le CDG43 pour l'adhésion de la Communauté de communes au groupement de commandes permettant de retenir une plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Le Conseil Communautaire :

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par le Président de la Communauté de communes au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

2022-01-03 : Vote du compte de gestion 2021 de la Communauté de communes

Rapporteur M. Jean Michel DURAND

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération a été adoptée à 70 pour, 0 contre, 2 abstentions (M. Franck NOEL BARON (pouvoir donné à M. Jean-Pierre BOUET) et M. Alain GARNIER) et 4 n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Pierre BOUET, M. Gaston CHACORNAC et son pouvoir Mme Laurence CUBIZOLLES et Mme Martine Pays).

2022-01-04 : Compte administratif Budget Principal

Rapporteur M. Jean Michel DURAND

Le président M. Gérard BEAUD (et son pouvoir M. Michel BECKERT) se retirent au moment du vote.

La délibération a été adoptée à 69 pour, 0 contre, 5 abstentions (M Jean-Pierre BOUET et son pouvoir M. Franck Noël BARON, Mme Gisèle PABIOU et son pouvoir M Yves ATTARD et M. Alain GARNIER).

2022-01-05 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget Général

Rapporteur M. Jean Michel DURAND

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de **Monsieur Gérard BEAUD** :

Après avoir entendu le solde du compte administratif de l'exercice 2021 :

STATUE sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice **2021**

CONSTATE que le compte administratif présente

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	551 156.64 €
B- Résultats antérieurs reportés	3 193 181.30 €
Résultat à affecter	3 744 337.94 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	965 558.99 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-2 522 098.42 €

**AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES
CLOTURES AU 31/12/2021**

	Résultat de fonctionnement à affecter	Solde d'investissement
BA Atelier relai PAILHES	-21 721.75 €	+ 34 896.13 €
BA Cuisine CAT	+10 509.87 €	
TOTAL BA	-11 211.88 €	+34 896.13 €

Résultat de fonctionnement à affecter (BG + BA)	3 733 126.06 €
Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement (BG+BA)	1 000 455.12 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-2 522 098.42 €

AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement	
Au minimum couverture du besoin de financement	1 521 643.30 €
Report en fonctionnement R 002	2 211 482.76 €
Déficit reporté D002	

La délibération a été adoptée à 72 pour, 0 contre, 3 abstentions (M. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir M. Franck NOEL-BARON et M. Alain GARNIER), 1 n'a pas pris part au vote (M. Jérôme SAUVANT (pouvoir donné à M. Joël PLANTIN)).

2022-01-06 : Vote du compte de gestion 2021 de la ZAE Chambaret

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération a été adoptée à 74 pour, 0 contre, 1 abstention (M. Alain GARNIER) et 1 n'a pas pris part au vote (M. Jean-Pierre BOUET).

2022-01-07 : Compte Administratif Budget Annexe ZAE Chambaret

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le président M. Gérard BEAUD (et son pouvoir M. Michel BECKERT) se retirent au moment du vote.

La délibération a été adoptée à 72 pour, 0 contre, 1 abstention (M. Alain GARNIER) et 1 n'a pas pris part au vote (Mme Nathalie BOUDOUL).

2022-01-08 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget annexe ZAE Chambaret**Rapporteur Jean Louis PORTAL**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de **Monsieur Gérard BEAUD** :
Après avoir entendu le solde du compte administratif de l'exercice 2021 :

STATUE sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice **2021**
CONSTATE que le compte administratif présente

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	129 988.27 €
B- Résultats antérieurs reportés	4 432.31 €
Résultat à affecter	134 420.58 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-47 202.26 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	47 202.26 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	134 420.58 €
Déficit reporté D002	

La délibération a été adoptée à 74 pour, 0 contre, 0 abstention, 2 n'ont pas pris part au vote (MM. Alain GARNIER et Jérôme SAUVANT (pouvoir donné à Joël PLANTIN)).

2022-01-09 : Vote du compte de gestion 2021 de la boulangerie de Villeneuve d'Allier**Rapporteur Jean Louis PORTAL**

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération a été adoptée à 74 pour, 0 contre, 0 abstention, 2 n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Pierre BOUET et Alain GARNIER).

2022-01-10 : Budget annexe Multiple Rural de Villeneuve d'Allier

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le président M. Gérard BEAUD (et son pouvoir M. Michel BECKERT) se retirent au moment du vote.

La délibération a été adoptée à 66 pour, 0 contre, 8 abstentions (M. Didier HANSMETZGER, Mme Gisèle RASPAIL (Cronce), M. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir M. Franck NOEL-BARON, Mme Karine Cros et son pouvoir M. Robert BESSE, M. Alain Garnier et M. Denis GAILLARD).

2022-01-11 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 - Budget annexe Multiple Rural de Villeneuve d'Allier

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de **Monsieur Gérard BEAUD** :
Après avoir entendu le solde du compte administratif de l'exercice 2021 :

STATUE sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice **2021**
CONSTATE que le compte administratif présente

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	-5 571.36 €
B- Résultats antérieurs reportés	
Résultat à affecter	-5 571.36 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-2 008.97 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	2 008.97 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	-5 571.36 €

La délibération a été adoptée à 66 pour, 0 contre, 8 abstentions (MM. Didier HANSMETZGER, Thierry ASTRUC, Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Alain GARNIER et Denis GAILLARD, Mme Karine CROS et son pouvoir M. Robert BESSE) et 2 n'ont pas pris part au vote (Mme Nathalie BOUDOUL et M. Jérôme SAUVANT (pouvoir donné à Joël PLANTIN)).

2021-01-12 Objet : Vote du compte de gestion 2021 du pôle d'artisanat d'art de Saint-Ilpize

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération a été adoptée à 72 pour, 0 contre, 2 abstentions, (M. Pascal CHASSEFEYRE et M. Alain GARNIER) et 2 n'ont pas pris part au vote (Mme Marie-Andrée PERREY et M. Jean-Pierre BOUET).

2022-01-13 Budget Annexe Pôle d'Artisanat d'Art à Saint-Illpize

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le président M. Gérard BEAUD (et son pouvoir M. Michel BECKERT) se retire au moment du vote.

La délibération a été adoptée à 71 pour, 0 contre et 3 abstentions (M. Pascal CHASSEFEYRE, Mme Gisèle RASPAIL (Cronce) et M. Alain GARNIER).

2022-01-14 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – budget annexe Pôle d'Artisanat d'Art

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de **Monsieur Gérard BEAUD** :
Après avoir entendu le solde du compte administratif de l'exercice 2021 :

STATUE sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice **2021**
CONSTATE que le compte administratif présente

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	32 €
B- Résultats antérieurs reportés	12 €
Résultat à affecter	44 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	44 €
Déficit reporté D002	

La délibération a été adoptée à 75 pour, 0 contre et 1 abstention (M. Alain GARNIER).

2022-01-15 Vote du compte de gestion 2021 de la boulangerie d'Ally

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération a été adoptée à 71 pour, 0 contre, 1 abstention (M. Pascal CHASSEFEYRE), 4 n'ont pas pris part au vote (MM. Thierry ASTRUC, Jean-Pierre BOUET, Alain GARNIER et Mme Magalie MISSONNIER).

2022-01-16 Budget Annexe Boulangerie d'Ally

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le président M. Gérard BEAUD (et son pouvoir M. Michel BECKERT) se retirent au moment du vote.

La délibération a été adoptée à 60 pour, 0 contre, 9 abstentions (M. Didier HANSMETZGER, Pascal CHASSEFEYRE, Pascal BISCARAT, Alain GARNIER, Denis GAILLARD, Christian CHAZELET, Mme Gisèle RASPAIL (CRONCE) et Mme Karine CROS et son pouvoir M. Robert BESSE) et 5 n'ont pas pris part au vote (MM. Alain BESSON, Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT et son pouvoir Mme Nathalie VIZADE et Mme Sylvie MICHEL)

2021-01-17 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget annexe boulangerie d'Ally

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de **Monsieur Gérard BEAUD** :
Après avoir entendu le solde du compte administratif de l'exercice 2021 :

STATUE sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice **2021**
CONSTATE que le compte administratif présente

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	-505.68 €
B- Résultats antérieurs reportés	-4 048.85 €
Résultat à affecter	-4 554.53 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	2 162.45 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	

AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	-4 554.53 €

La délibération a été adoptée à 61 pour, 0 contre, 10 abstentions (MM. Didier HANSMETZGER, Pascal CHASSEFEYRE, Pascal BISCARRAT, Norbert BERNARD, Alain GARNIER, Denis GAILLARD, Christian CHAZELLET, Mme Gisèle RASPAIL (Cronce), Mme Karine CROS et son pouvoir M. Robert BESSE), 5 n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Louis PORTAL, André DORIER et Joël Plantin, Mmes Marie-Claude COUFORT et Michèle Malfant).

2022-01-18 Vote du compte de gestion 2021 de la MARPA de Lavoûte-Chilhac

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération a été adoptée à 73 pour, 0 contre, 1 abstentions (M. Alain GARNIER), 2 n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Pierre BOUET et Mme Michèle Malfant).

2022-01-19 Compte Administratif budget annexe MARPA

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le président M. Gérard BEAUD (et son pouvoir M. Michel BECKERT) se retirent au moment du vote.
La délibération a été adoptée à 62 pour, 1 contre (Mme Michèle Malfant), 10 abstentions (Mmes Nathalie BOUDOUL, Gisèle RASPAIL (Cronce), Lydie BERTONI, Martine PAYS, Mme Karine CROS et son pouvoir M. Robert BESSE, Marie Claude COUFORT et MM Thierry ASTRUC, Nicolas VIGIER, Alain GARNIER) et 1 n'a pas pris part au vote (M. Bernard VISSAC).

2022-01-20 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget annexe MARPA

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de **Monsieur Gérard BEAUD** :

Après avoir entendu le solde du compte administratif de l'exercice 2021 :

STATUE sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice **2021**

CONSTATE que le compte administratif présente

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	-52 169.92 €
B- Résultats antérieurs reportés	403.72 €
Résultat à affecter	-51 766.20 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-669.54 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	669.54 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	-51 766.20 €

La délibération a été adoptée à 63 pour, 1 contre (Mme Michèle Malfant) et 12 abstentions (Mmes Nathalie Boudoul, Chantal Farigoule, Lydie Bertoni, Martine Pays, Marie-Claude Coufort, Gisèle Raspail (Cronce), Karine Cros et son pouvoir Robert Besse, MM. Thierry Astruc, Jean-François Blanc, Nicolas Vigier et Alain Garnier).

2022-01-21 Vote du compte de gestion 2021 de la ZAE de Lachamp à Saugues

Rapporteur JM DURAND

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération a été adoptée à 69 pour, 0 contre, 4 abstentions (MM. Franck Noël-Baron (pouvoir donné à Jean-Pierre Bouet) et Alain Garnier, Mme Gisèle Pabiou et son pouvoir M. Yves Attard) et 3 n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Louis Portal, Maurice Lac et Jean-Pierre Bouet).

2022-01-22 Compte administratif budget annexe ZAE Lachamp Saugues**Rapporteur JM DURAND**

Le président M. Gérard BEAUD (et son pouvoir M. Michel BECKERT) se retirent au moment du vote.
 La délibération a été adoptée à 54 pour, 0 contre, 20 abstentions (Mmes Nathalie BOUDOUL, Gisèle RASPAIL (Cronce), M. Thierry ASTRUC, M. Jean-François BLANC, M. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir M. Franck NOEL-BARON, Mme Gisèle PABIOU et son pouvoir Yves ATTARD, Mme Lydie BERTONI, Mme Martine PAYS, M. Nicolas VIGIER, Mme Magalie MISSONNIER, Mme Karine CROS et son pouvoir M. Robert BESSE, M. Alain GARNIER, M. Denis GAILLARD, M. Christian CHAZELET, M. Guy LAFOND, M. Jean-Marc CUBIZOLLES, Mme Michèle Malfant).

2021-01-23 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget annexe ZAE Lachamp Saugues**Rapporteur JM DURAND**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de **Monsieur Gérard BEAUD** :
 Après avoir entendu le solde du compte administratif de l'exercice 2021 :

STATUE sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice **2021**
CONSTATE que le compte administratif présente

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	
B- Résultats antérieurs reportés	52 844.37 €
Résultat à affecter	52 844.37 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-283 976.74 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	283 976.74 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	

La délibération a été adoptée à 55 pour, 0 contre et 21 abstentions (Mmes Nathalie BOUDOUL, Annie PAGE, Gisèle RASPAIL (Cronce), Gisèle PABIOU et son pouvoir Yves ATTARD, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Magalie MISSONNIER, Karine CROS et son pouvoir Robert BESSE et Mme Michèle Malfant. MM. Thierry Astruc, Jean-François BLANC, Loïc SICARD, Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Nicolas VIGIER, Alain GARNIER, Denis GAILLARD, Christian CHAZELLETT et Jean-Marc CUBIZOLLES).

2021-01-24 Vote du compte de gestion 2021 du budget des ordures ménagères**Rapporteur JM DURAND**

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagné des

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération a été adoptée à 72 pour, 0 contre, 2 abstentions (MM. Jean-François BLANC et Alain GARNIER) et 2 n'ont pas pris part au vote (Mme Nathalie BOUDOUL et M. Jean-Pierre BOUET).

2022-01-25 Compte Administratif budget annexe Ordures Ménagères Saugues

Rapporteur JM DURAND

Le président M. Gérard BEAUD (et son pouvoir M. Michel BECKERT) se retirent au moment du vote.

La délibération a été adoptée à 70 pour, 0 contre, 3 abstentions (MM. Pascal BISCARAT, Alain GARNIER et Mme Martine PAYS) et 1 n'a pas pris part au vote (Mme Chantal FARIGOULE).

2022-01-26 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget annexes Ordures Ménagères

Rapporteur JM DURAND

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de **Monsieur Gérard BEAUD** :

Après avoir entendu le solde du compte administratif de l'exercice 2021 :

STATUE sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice **2021**

CONSTATE que le compte administratif présente

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	52 787.32 €
B- Résultats antérieurs reportés	37 890.34 €
Résultat à affecter	90 677.66 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	192 626.40 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-126 327.86 €
Besoin de financement	
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	90 677.66 €
Déficit reporté D002	

La délibération a été adoptée à 72 pour, 0 contre, 2 abstentions (Mme Martine PAYS et M. Alain GARNIER) et 2 n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Louis PORTAL et Mme Madeleine ROMEUF (pouvoir donné à M. Joël PLANTIN)).

2022-01-27 Vote du compte de gestion 2021 de l'atelier relais Garage PAILHES

Rapporteur JM DURAND

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération a été adoptée à 72 pour, 0 contre, 1 abstention (M. Alain GARNIER) et 3 n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Pierre BOUET et M. Gaston CHACORNAC et son pouvoir Mme Laurence CUBIZOLLES).

2022-01-28 Compte Administratif du budget annexe 2021 Atelier-Relai PAILHES

Rapporteur JM DURAND

Le président M. Gérard BEAUD (et son pouvoir M. Michel BECKERT) se retirent au moment du vote.

La délibération a été adoptée à 71 pour, 0 contre, 1 abstention (M. Alain GARNIER) et 2 n'ont pas pris part au vote (M. Maurice LAC et Mme Marie-Claude COUFORT).

2022-01-29 Vote du compte de gestion 2021 des cuisines centrales du CAT à Langeac

Rapporteur JM DURAND

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération a été adoptée à 71 pour, 0 contre, 1 abstention (M. Alain GARNIER) et 4 n'ont pas pris part au vote (MM. Lac Maurice et Jean-Pierre BOUET, Mmes Marie-Andrée PERREY et Sylvie MICHEL).

2022-01-30 Compte Administratif budget annexe du CAT

Rapporteur JM DURAND

Le président M. Gérard BEAUD (et son pouvoir M. Michel BECKERT) se retirent au moment du vote.

La délibération a été adoptée à 70 pour, 0 contre, 2 abstentions (MM. Franck NOEL BARON (pouvoir donné à M. Jean-Pierre BOUET) et Alain GARNIER) et 2 n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Pierre BOUET et Guy LAFOND).

2022-01-31 Vote du compte de gestion 2021 de l'auberge de Chanteuges

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération a été adoptée à 71 pour, 0 contre, 4 abstentions (MM. Franck NOEL-BARON (pouvoir donné à M. Jean-Pierre BOUET) et Alain GARNIER, Mme Gisèle PABIOU et son pouvoir M. Yves ATTARD), 1 n'a pas pris part au vote (M. Jean-Pierre BOUET).

2022-01-32 Compte Administratif Budget Annexe Auberge du Pays de Chanteuges

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le président M. Gérard BEAUD (et son pouvoir M. Michel BECKERT) se retirent au moment du vote.

La délibération a été adoptée à 48 pour, 1 contre (Mme Nathalie BOUDOUL), 22 abstentions (M. Didier HANSMETZGER, M. Pascal CHASSEFEYRE, Mme Gisèle RASPAIL (Cronce), M. Jean-François BLANC, M. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir M. Franck NOEL BARON, Mme Gisèle PABIOU et son pouvoir M. Yves ATTARD, Mme Lydie BERTONI, Mme Martine PAYS, M. Nicolas VIGIER, Mme Magalie MISSONNIER, M. Hervé ROMAGON, Mme Karine CROS et son pouvoir M. Robert BESSE, M. Alain GARNIER, M. Jean-Jacques LUDON, M. Denis GAILLARD, M. Guy LAFOND, Mme Marie-Claude COUFORT, M. Jean-Marc CUBIZOLLES et Mme Michèle MALFANT) et 3 n'ont pas pris part au vote (MM. Norbert BERNARD, Thierry ASTRUC et Mme Pascale NOEL).

2022-01-33 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 - Budget annexe Auberge de Chanteuges

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de **Monsieur Gérard BEAUD** :

Après avoir entendu le solde du compte administratif de l'exercice 2021 :

STATUE sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021

CONSTATE que le compte administratif présente

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	-31 924.37 €
B- Résultats antérieurs reportés	-88 234.79 €
Résultat à affecter	-120 159.16 €

Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-60 130.59 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-24 732 €
Besoin de financement	84 862.59 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	-120 159.16 €

La délibération a été adoptée à 44 pour, 0 contre, 24 abstentions (Mmes Nathalie BOUDOUL, Gisèle RASPAIL (Cronce), Gisèle PABIOU et son pouvoir Yves ATTARD, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Magalie MISSONNIER, Karine CROS et son pouvoir M. Robert BESSE, Marie-Claude COUFORT et Michèle Malfant).

MM. Didier HANSMETZGER, Pascal CHASSEFEYRE, Norbert BERNARD, Thierry ASTRUC, Jean-François BLANC, Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Nicolas VIGIER, Hervé ROMAGON, Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Denis GAILLARD et Jean-Marc CUBIZOLLES) et 8 n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Louis PORTAL, Michel BECKERT (pouvoir donné à M. Gérard BEAUD), Gérard BELIN, Jean-Michel DURAND, Christian CHAZELET, Mmes Caroline SAHUC et son pouvoir Mme Anne-Lise JAMON, Chantal FARIGOULE).

2022-01-34 Vote du compte de gestion 2021 de la pépinière photovoltaïque à Chanteuges

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération a été adoptée à 74 pour, 0 contre, 1 abstention (M. Alain GARNIER) et 1 n'a pas pris part au vote (M. Jean-Pierre BOUET).

2022-01-35 Compte Administratif budget annexe Photovoltaïque Pépinière

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le président M. Gérard BEAUD (et son pouvoir M. Michel BECKERT) se retirent au moment du vote.
La délibération a été adoptée à 73 pour, 0 contre, 0 abstention et 1 n'a pas pris part au vote (M. Gérard BELIN).

2022-01-36 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 - Budget annexe Pépinière Photovoltaïque à Chanteuges

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de **Monsieur Gérard BEAUD** :
Après avoir entendu le solde du compte administratif de l'exercice 2021 :

STATUE sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice **2021**
CONSTATE que le compte administratif présente

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	1 358.20 €
B- Résultats antérieurs reportés	16 976.92 €
Résultat à affecter	18 335.12 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	10 992.35 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	18 335.12 €
Déficit reporté D002	

La délibération a été adoptée à 76 pour, 0 contre et 0 abstention.

2022-01-37 Vote du compte de gestion 2021 du budget annexe de la microcentrale hydroélectrique à Chanteuges

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération a été adoptée à 71 pour, 1 contre (M. Franck NOEL-BARON (pouvoir donné à Jean-Pierre BOUET)), 3 abstentions (M. Alain GARNIER, Mme Gisèle PABIOU et son pouvoir M. Yves ATTARD) et 1 n'a pas pris part au vote (M. Jean-Pierre BOUET).

2022-01-38 Compte Administratif budget annexe centrale hydroélectrique à Chanteuges**Rapporteur Jean Louis PORTAL**

Le président M. Gérard BEAUD (et son pouvoir M. Michel BECKERT) se retirent au moment du vote.
 La délibération a été adoptée à 59 pour, 2 contre (M. Franck NOEL BARON (pouvoir donné à M. Jean-Pierre BOUET) et Mme Marie-Claude COUFORT) et 13 abstentions (Mmes Nathalie BOUDOUL, Annie PAGE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Gisèle PABIOU et son pouvoir M. Yves ATTARD, M. Jean-Pierre BOUET, Mme Lydie BERTONI, Mme Karine CROS et son pouvoir M. Robert BESSE, M. Alain GARNIER, M. Christian CHAZELET, Mme Pascale NOEL et M. Jean-Marc CUBIZOLLES.

2021-07-39 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 - Budget annexe centrale hydroélectrique à Chanteuges**Rapporteur Jean Louis PORTAL**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de **Monsieur Gérard BEAUD** :
 Après avoir entendu le solde du compte administratif de l'exercice 2021 :

STATUE sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice **2021**
CONSTATE que le compte administratif présente

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	-14 894.05 €
B- Résultats antérieurs reportés	-43 475.04 €
Résultat à affecter	-58 369.09 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	137 006.80 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-597 967.08 €
Besoin de financement	460 960.28 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	-58 369.09 €

La délibération a été adoptée à 59 pour, 1 contre (M. Franck NOEL BARON (pouvoir donné à M. Jean-Pierre BOUET), 16 abstentions (Mmes Nathalie BOUDOUL, Annie PAGE, Gisèle RASPAIL (Cronce), Mme Gisèle PABIOU et son pouvoir M. Yves ATTARD, Mme Chantal FARIGOLE, Lydie BERTONI, Magalie MISSONNIER, Karine CROS et son pouvoir M. Robert BESSE et Marie-Claude COUFORT, MM. Jean-Pierre BOUET, Nicolas VIGIER, Alain GARNIER, Christian CHAZELET, Jean-Marc CUBIZOLLES).

022-01-40 Vote du compte de gestion 2021 de la ZI des Rives du Haut-Allier (Rougeac-Saint Georges d'Aurac)**Rapporteur Jean Louis PORTAL**

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération a été adoptée à 74 pour, 0 contre, 1 abstention (M. Alain GARNIER) et 1 n'a pas pris part au vote (M. Jean-Pierre BOUET)

2022-01-41 Compte Administratif budget annexe ZI des Rives du Haut Allier

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le président M. Gérard BEAUD (et son pouvoir M. Michel BECKERT) se retirent au moment du vote.

La délibération a été adoptée à 70 pour, 0 contre, 4 abstentions (Mme Nathalie BOUDOUL, M. Nicolas VIGIER, M. Alain GARNIER et Mme Marie-Claude COUFORT).

2022-01-42 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – budget annexe ZI des Rives du Haut-Allier (Rougeac-Saint Georges d'Aurac)

Rapporteur Jean Louis PORTAL

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de **Monsieur Gérard BEAUD** :

Après avoir entendu le solde du compte administratif de l'exercice 2021 :

STATUE sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice **2021**

CONSTATE que le compte administratif présente

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	
B- Résultats antérieurs reportés	
Résultat à affecter	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-20 545 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	20 545 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	

La délibération a été adoptée à 72 pour, 0 contre, 1 abstention (Mme Nathalie BOUDOUL) et 3 n'ont pas pris part au vote (MM. Alain BESSON, André DORIER et Joël PLANTIN).

2022-01-43 Débat d'orientation budgétaires 2022

Rapporteur Gérard BEAUD

Le Président rappelle aux membres du Conseil que le débat d'Orientation Budgétaires (DOB) est un exercice obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et les groupements comprenant une commune de plus de 3 500 habitants. Ce débat doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote des budgets.

LE D.O.B. permet à l'assemblée :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le BP
- D'être informés sur l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes
- De s'exprimer sur la stratégie financière de la Communauté de Communes

Il dresse la situation du contexte économique financier et fiscal et des perspectives macro-économiques pour 2022.

Il analyse le dernier exercice les dépenses et recettes d'investissement et le fonctionnement de la Communauté de Communes et donne des orientations sur des perspectives budgétaires et financières.

Le président de la Communauté de Communes souligne que le D.O.B. n'est pas soumis au vote de l'assemblée délibérante mais qu'il préfigure les budgets 2022.

Après avoir débattu sur le D.O.B. et notamment sur le programme d'investissement pour 2022 et la fiscalité, le Conseil Communautaire :

RECONNAIT que le Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu, qu'il a été approuvé à l'unanimité et qu'il préfigure les Budgets Communautaires 2022

2022-01-44 Modification de membres titulaires de la CLECT

Rapporteur JM DURAND

Vu la délibération 2020-06-02 du conseil communautaire en date du 3 novembre 2020,

Vu la délibération N°17092020-03 du conseil municipal de Paulhaguet en date du 17 septembre 2020,

Vu la délibération N°26112021-12 du conseil municipal de Paulhaguet en date du 26 novembre 2021,

Le Président propose à l'assemblée de remplacer M. MOUNIER Jacques par M. MASSEBOEUF Claude et Mme MISSONNIER Magali par M. BELIN Gérard qui siégeront en tant que titulaires à la CLECT. M. THONNAT reste délégué titulaire. M. BRINGER et Mme MERLE restent délégués suppléants.

COMMUNE	CONSEILLERS TITULAIRES	CONSEILLERS SUPPLEANTS
ALLY	CROZATIER Bernadette	PORTAL Jean-Louis
ARLET	Séverine EYNARD	TRON Chantal
AUBAZAT	TAVENARD DEFIX Alain	HAUSNER Joël
AUVERS	LEBRAT Jérôme	SOULIER René
BERBEZIT	BOUDOUL Nathalie	FEDOU Pierre
BLASSAC	HANSMETZGER Didier	PEPIN Florine
CERZAT	DELIVERT Jacky	BEAUNE Annie
CHANAILEILLES	CHATEAUNEUF Alain	CHASSEFEYRE Pascal
CHANTEUGES	ROUX Sandrine	PAGES Annie
CHAZELLES	Bernard VISSAC	VINCENT Hervé
CHARRAIX	GALTIER Roland	MONPLOT Philippe
CHASSAGNE	VACHER Mikaël	PAGES Lionel
CHASTEL	BISCARRAT Pascal	COMBES Jean-Philippe
CHAVANCIAC LAFAYETTE	LAC Maurice	GARNIER Michel
CHILHAC	BECKERT Michel	DEBERLE Roland
COLLAT	DELABRE Marie-Christine	MONATTE Georges
COUTEUGES	BESSON Alain	TIVAYRAT Véronique
CRONCE	RASPAIL Gisèle	COUDERT Valérie

CUBELLES	CUBIZOLLES Bernard	BERNARD Norbert
DESGES	HAUDEGUAND Michel	ROCHE Albert
DOMEYRAT	BRUGEROLLE Christophe	BONHOMME Corinne
ESPLANTAS / VAZELLES	ASTRUC Thierry	CHARRADE Jean-Marc
FERRUSSAC	VIZADE Nathalie	VIZADE Franck
GREZES	GINHAC Claude	COSTON Noël
JAX	Thierry GRIMALDI	Jean-François BLANC
JOSAT	BELLUT Florence	COUPAT Francine
LA BESSEYRE SAINTE MARIE	PASCAL Jean	PAGES Jean-Marc
LA CHOMETTE	PERREY Marie-Andrée	CHATEAUNEUF Florence
LANGÉAC	BEAUD Gérard GOUDARD Gérard SAHUC Caroline BOULARAND Annie MASSEBOEUF Claude FLANDIN Mathieu BOUET Jean-Pierre FARIGOULE Chantal	NICOUX Christian POTIN Claudine MATHIEU Anne-Lise NOEL BARON Franck
LAVOUTE CHILHAC	MERLE Daniëlle	DAUPHIN Christian
MAZERAT AUROUZE	FRAISSE Raymond	BERTONI Lydie
MAZEYRAT D'ALLIER	MOLHERAT Philippe CHANY Eliane TRONCHERE Loïc PAYS Martine	VIDAL Grégory LESCURE Raphaël ROBERT Régine VACHER Virginie
MERCOEUR	FLINOIS Patrick	BAGES Jean-Claude
MONTCLARD	VIGIER Nicolas	BELMONT Pascale
PAULHAGUET	BELIN Gérard THONNAT Nicolas	BRINGER Jean-Luc MERLE Gisèle
PEBRAC	CUSSAC Alain	Pas désigné
PINOLS	COUDERT Jessica	SOULIER Fabrice
PRADES	DORIER André	CORDIER Pierre
SALZUIT	NOEL Pascale	ITIER Noël
SAUGUES	BRUN Michel CHACORNAC Gaston PLANTIN Joël SAUVANT Jérôme	CUBIZOLLES Laurence LEBRAT Sylvie PAULET Sandrine ROMEUF Madeleine
SAINTE AUSTREMOINE	FAGHEON Jean-Paul	FAVEY Eric
SAINTE ARCONS D'ALLIER	DURAND Jean-Michel	MALARTRE Laurence
SAINTE BERAIN	ROCHER Serge	MEHDEB Ahmed
SAINTE CIRGUES	CLEVIDY Geneviève	BRUN Anne-Marie
SAINTE DIDIER SUR DOULON	ROMAGON Hervé	JOURDE Daniel
SAINTE EUGENIE DE VILLENEUVE	Karine CROS	GERENTON Sébastien
SAINTE GEORGES D'AURAC	GARNIER Alain	PEGHAIRE Christine
SAINTE JULIEN DES CHAZES	MICHEL Sylvie	GALAN José
SAINTE PAL DE SENOUIRE	TISSEUR Claude	VESSAYRE Gilles
SAINTE PREJET ARMANDON	GAILLARD Denis	BONY Alain
SAINTE PRIVAT DU DRAGON	JEAN Agnès	CHAZELET Christian
SAINTE MARGUERITE	LUDON Jean-Jacques	GARNIER Thierry
SIAUGUES SAINTE MARIE	Gilles RUAT Annie CARLET	Yves ATTARD Andrée LIONNET
TAILHAC	LAFOND Guy	TROSSET Gérard
THORAS	LEYDIER Ludovic	COUFORT Marie-Claude
VALS LE CHATEL	CUBIZOLLES Jean-Marc	DUHAMEL Régis
VARENNES SAINTE HONORAT	BESSE Robert	Bernard COUDERT

VENTEUGES	AUBAZAC Michel	LAURENT Nicolas
VILLENEUVE D'ALLIER	FOURNIER Marcel	RAMBOURDIN Nathalie
VISSAC AUTEYRAC	PAPARIC Thierry	BONHOMME Yolande

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

VALIDE la nouvelle désignation des membres de la CLECT.

La délibération a été adoptée à 75 pour, 0 contre, 0 abstention et 1 n'a pas pris part au vote (Mme Marie Andrée PERREY).

2022-01-45 Signature d'une convention de transfert du Compte Epargne Temps de Mme Lucie BALDINI à l'occasion de sa mutation à la Communauté de Communes Brioude Sud-Auvergne

Rapporteur JM DURAND

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de Brioude Sud-Auvergne en date du 30 juillet 2015 validant la mise en place de Compte Epargne Temps ;

Le Président explique que Mme Lucie BALDINI a quitté la Communauté de communes des rives du Haut-Allier le 21 février 2022 par voie de mutation pour rejoindre la Communauté de communes de Brioude Sud-Auvergne.
L'agent dispose d'un solde de congés à la date de sa mutation de 15 jours placés sur son Compte Epargne Temps (CET).

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale prévoit, dans son article 11, que les collectivités territoriales ou établissements publics, peuvent, par convention, prévoir les modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement.
Dès lors, il convient de délibérer afin de donner pouvoir au Président de signer la convention financière de reprise du compte épargne temps par la Communauté de communes de Brioude Sud-Auvergne.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :
AUTORISE le Président à signer la convention financière de transfert du Compte Epargne Temps (CET) de Mme Lucie BALDINI avec la Communauté de communes de Brioude Sud-Auvergne.

La délibération a été adoptée à 74 pour, 0 contre, 0 abstention et 2 n'ont pas pris part au vote (MM. Patrick FLINOIS et Joël PLANTIN).

2022-01-46 Création d'un emploi non permanent d'agent polyvalent petite enfance à temps non complet de 24.50 h hebdomadaire suite à un accroissement temporaire d'activité

Rapporteur JM DURAND

Le Président rappelle que l'article 31¹, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Le Président explique que, suite au départ de la Directrice de la Crèche Lis Petiots à Langeac et à la réorganisation interne qui en découle, il convient de créer un poste d'agent social à temps non complet jusqu'au 31 août 2022.

Cet emploi correspond au cadre d'emplois des agents sociaux, catégorie C de la filière sociale. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 24.50 heures.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 371, indice majoré 343, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Le Président propose au conseil communautaire de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire :

DECIDE de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'agent polyvalent petite enfance, à raison de 24.50 heures hebdomadaires, à compter du 15 avril 2022 jusqu'au au 31 août 2022,

AUTORISE l'inscription des crédits prévus à cet effet au budget général,

AUTORISE le Président à faire la publicité du poste et à recruter l'agent.

La délibération a été adoptée à 73 pour, 0 contre, 0 abstention et 3 n'ont pas pris part au vote (Mme Marie Christine DELABRE et son pouvoir Mme Nathalie RAMBOURDIN et M. Patrick FLINOIS).

2022-01-47 Régime des astreintes

Rapporteur JM DURAND

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur ;
Vu le décret n° 2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au bénéfice de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur ;
Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale
Vu l'avis favorable du comité technique en date du 14 février 2022 ;

Le Président rappelle que dans le cadre de la convention de prestation de services entre le Chantier d'Insertion et la Marpa Saint-Odilon de Lavoûte-Chilhac et la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier, le service insertion accompagne et encadre une équipe de salariés en insertion via un ETI (Encadrant Technique d'Insertion).

L'ETI et la CIP effectueront une astreinte un week-end sur deux pour superviser au moins par téléphone l'activité des salariés en insertion.

Il convient donc de fixer les modalités de ces astreintes.

I - RÉGIME DES ASTREINTES

Article 1 - Cas de recours à l'astreinte

- Les astreintes seront effectuées tous les samedis et dimanches, y compris si ces jours sont fériés de 7h30 à 20h30.
- Le service concerné est le service d'insertion (la CIP et l'encadrant technique d'insertion de la MARPA)

Article 2 - Modalités d'organisation

- Les astreintes seront effectuées tous les samedis et dimanches, y compris si ces jours sont fériés de 7h30 à 20h30. Un planning mensuel fixant les astreintes et les agents affectés sera préétabli ; il permettra la mise en place de relevés mensuels validés par le responsable de service.
- Les agents seront équipés d'un téléphone portable de la collectivité.
- L'agent d'astreinte doit être disponible pour superviser par téléphone l'activité des salariés en insertion de la MARPA (par exemple en cas d'absence imprévue). Il pourra aussi intervenir sur le lieu de travail : la durée de cette intervention sera considérée comme du temps de travail effectif ainsi que le déplacement aller et retour sur le lieu de travail (exemple : gestion d'un accident du travail, gestion de conflit...).

Article 3 - Emplois concernés par les astreintes

- La Coordinatrice du Chantier d'Insertion (CIP) ;
- L'encadrant technique d'insertion affecté à la MARPA.

Article 4 - Modalités de rémunération et de compensation en cas d'astreinte et en cas d'intervention

Conformément à l'article 1er du décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale, les agents des collectivités territoriales bénéficient d'une indemnité, ou à défaut, d'un repos compensateur suivant leurs filières.

✓ASTREINTES pour l'encadrant technique d'insertion (filière technique) :

PERIODES D'ASTREINTES	Samedi ou journée de récupération (montant journalier)	Astreinte le dimanche ou un jour férié (montant journalier)
ASTREINTES D'EXPLOITATION	37.40 €	46.55 €

Les montants des indemnités d'astreinte sont majorés de 50% lorsque l'agent est prévenu de sa mise en astreinte pour une période donnée moins de 15 jours francs avant le début de cette période (art.3 de l'arrêté du 14/04/2015).

✓ **INTERVENTIONS pour l'encadrant technique d'insertion (filière technique) :**

PERIODES D'INTERVENTION EN CAS D'ASTREINTE (OU DE REPOS DE PROGRAMME)	Samedi	Dimanche et jour férié
INDEMNITE D'INTERVENTION (Montant horaire)	22.00 €	22.00 €
OU		
COMPENSATION D'INTERVENTION (Durée du repos compensateur)	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 25%	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 100%

L'intervention lors d'une astreinte correspond à du travail effectif (y compris la durée de déplacement aller et retour pour se rendre sur le lieu de travail) accompli par l'agent pendant la période d'astreinte.

Il a été décidé par le Comité Technique du 14 février 2022 de valoriser les interventions par du repos compensateur (samedi : nb d'heures de travail effectif majoré de 25% ; dimanche ou jour férié : nb d'heures de travail effectif majoré de 100 %), avec possibilité de revenir sur cette décision lors d'un nouveau CT.

✓ **ASTREINTES pour la CIP (autre filière) :**

Les astreintes seront dédommagées sous forme d'un repos compensateur

Indemnité des astreintes	Récupération
Le samedi ou sur 1 journée de récupération	0.5 jour
Le dimanche ou jour férié	0.5 jour

Les périodes de récupération accordées devront être prises dans un délai de 6 mois après la réalisation de ces heures d'astreinte. Elles pourront également alimenter le Compte Epargne Temps de l'agent.

✓ **INTERVENTIONS pour la CIP (autre filière) :**

Les interventions en cas d'astreinte correspondant à du travail effectif (y compris la durée du déplacement aller et retour sur le lieu de travail) seront récupérées comme suit :

Période d'intervention en cas d'astreinte	Durée du repos compensateur
Un samedi	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 10%
Un dimanche ou un jour férié	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 25%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE d'instituer à compter du 1^{er} avril 2022, le régime des astreintes dans la collectivité selon les modalités exposées ci-dessus et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale de les mettre en place dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

AUTORISE l'autorité territoriale à signer tout acte y afférant.

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

La délibération a été adoptée à 73 pour, 0 contre, 0 abstention, et 3 n'ont pas pris part au vote (MM. Jacky DELIVERT et Guy LAFOND et Mme Martine PAYS).

2022-01-48 Autorisation pour la signature d'une convention de prestation de services avec les Ateliers de la Bruyère

Rapporteur Marie Christine DELABRE

Vu la compétence Action sociale de la Communauté de communes en matière de Chantier d'Insertion,
Vu l'avis de la commission Santé, Social et Solidarités Territoriales en date du 28 février 2022,

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes des rives du Haut-Allier confie sous forme de prestations de services des travaux au Chantier d'insertion Les Ateliers de la Bruyère.

Aussi et dans ce cadre, il est proposé la convention ci-jointe de prestation de service qui prévoit :

- 1 journée d'intervention gratuite pour l'ensemble des communes ex-territoires de Saugues et Langeac (soit 24 communes)
- L'entretien et le balisage de 230 km de chemins de randonnée (soit la moitié des chemins) ex-territoire de Saugues et Langeac
- L'entretien de 320 km de chemins de VTT (soit 14 circuits) ex-territoire de Saugues et Langeac

Et ce, pour un montant total de 27 500 Euros / an.

La convention triennale débute à la date de signature de cette dernière et se termine le 31.12.2024.
Une annexe financière annuelle précise la nature et le montant des travaux.

Pour mémoire, il est rappelé que les communes des anciens territoires de Paulhaguet et Lavoûte-Chilhac bénéficieront également d'une journée d'intervention gratuite par le Chantier d'Insertion de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

APPROUVE la convention de prestation de service telle que présentée,
AUTORISE le Président à signer cette convention et à verser le montant correspondant,
AUTORISE Le Président à budgéter le montant de 27 500€ sur les exercices budgétaires 2022, 2023 et 2024.

La délibération a été adoptée à 75 pour, 0 contre, 0 abstention, et 1 n'a pas pris part au vote (Mme Chantal FARIGOULE).

2022-01-49 Demande de subvention pour l'achat de matériels pour le Chantier d'Insertion

Rapporteur Marie Christine DELABRE

Vu la compétence communautaire dans le domaine de l'insertion,

Le Président rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de Communes des rives du Haut Allier porte un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) composé de 24.7 ETP bénéficiaires, 4 Encadrants Techniques d'Insertion (ETI), 1 Animateur de développement territorial, 2 Conseillères en Insertion Professionnelle (CIP) dont 1 Coordinatrice du chantier. L'ACI est installé à Paulhaguet et œuvre sur les 36 communes situées au Nord de la Communauté de Communes, en matière de gestion d'espaces verts, de la vigne, d'éco-pâturage et de travaux de second œuvre.

Pour l'année 2022, il convient de renouveler une partie du matériel pour la gestion d'espaces verts et la gestion de la vigne.

Il est proposé d'acheter :

- 1 motoculteur,
- 1 broyeur latéral,
- 2 souffleurs,
- 6 débroussailleuses,
- 1 carte de protection de débroussailleuse,
- 2 paires de rampes d'accès aux véhicules.

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES	
Type	Montant
Matériels HT	16 351 €
Total HT	16 351 €
RECETTES	
Type	Montant
Département de Haute-Loire	7 700 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes	5 381 €
Autofinancement (20%)	3 270 €
Total	16 351 €

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

VALIDE l'achat du matériel tel que présenté,

VALIDE la demande de subvention telle que présentée,

AUTORISE le Président à faire toutes les démarches utiles à l'aboutissement de ce dossier.

La délibération a été adoptée à 74 pour, 0 contre, 0 abstention, et 2 n'ont pas pris part au vote (M. Philippe MOLHERAT et son pouvoir M. Paul TORRENT).

2022-01-50 Validation du montant FSE (Fonds Social Européen) 2022 des chantiers d'insertion

Rapporteur Marie Christine DELABRE

Vu l'axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » du « Programme Opérationnel du Fonds Social Européen pour l'emploi et l'inclusion en Métropole » qui a été approuvé par la Commission européenne le 10 octobre 2014,

Vu la compétence sociale de la Communauté de communes en matière de Chantier d'Insertion,

Le Président explique aux Conseillers Communautaires qu'il propose de répondre à un appel à projets du Département de la Haute-Loire dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) et pour financer le Chantier d'Insertion en matière d'« accompagnement socioprofessionnel et la mise en situation de travail des salariés en chantiers d'insertion » pour le « date » prochain.

1-Le contexte :

L'accord Cadre signé en aout 2014 entre la Délégation Générale à l'Emploi et la Formation Professionnelle (DGEFP) et l'Association des Départements de France (ADF) offre la possibilité aux Conseils Départementaux de se positionner en tant qu'organisme intermédiaire pour la gestion déléguée de crédits européens.

Cette délégation de gestion porte sur l'Axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » du « Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole » qui a été approuvé par la Commission Européenne le 10 octobre 2014. L'ensemble des projets financés au titre de l'Axe 3 s'inscrivent dans la Stratégie Europe 2020 et concourent plus particulièrement à la réalisation de l'Objectif Thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination » et de la Priorité d'Investissement 9.1: « L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi ».

C'est dans ce cadre que le Département de la Haute-Loire s'est positionné pour être candidat à la gestion d'une subvention globale au titre de la programmation FSE 2014-2020. L'opération s'inscrit dans le cadre des actions que le Département souhaite mener au titre de sa politique d'insertion, en articulation avec le dernier Programme Départemental d'Insertion (PDI) autour de quatre axes :

- Restauration de la confiance et de l'estime de soi
- Retour vers l'autonomie
- Reprise de contact avec le monde du travail
- Amélioration de la gouvernance

Le Département de la Haute-Loire invite l'ensemble des acteurs de l'offre territoriale d'insertion souhaitant bénéficier d'un cofinancement FSE au titre de l'Axe 3 pour l'année 2022 à répondre à cet appel à projets qui a pour objectif de proposer des

mesures pour l'accompagnement des publics les plus en difficultés (priorité d'investissement 9.1 objectif spécifique 1 de l'Axe 3 Inclusion du Programme Opérationnel National FSE).

2-L'objectif :

L'objectif du Département est de privilégier une stratégie d'accompagnement des personnes qui repose sur l'identification et la levée des freins à l'insertion professionnelle et qui favorise la qualification et la prise ou reprise d'emploi dans le cadre de parcours individualisés.

Les structures d'insertion par l'activité économique que sont les Ateliers et Chantiers d'Insertion répondent à ces préoccupations au travers des quatre axes de la réforme de l'IAE :

- Accueil et intégration des personnes en milieu de travail,
- Accompagnement social (traitement des freins à l'emploi) et professionnel (élaboration du projet professionnel),
- Formation des salariés en insertion,
- Contribution à l'activité économique et au développement du territoire.

3 – Le public cible :

Le public cible peut être défini ainsi : personnes en situation de précarité sociale et/ou financière, public cumulant des freins à l'insertion empêchant notamment leur accès direct à l'emploi ou à la formation.

4- Localisation de l'action :

Les actions doivent toutes être situées sur le territoire du Département de la Haute-Loire.

5- Durée de l'opération :

Cet appel à projets est ouvert à des opérations se déroulant sur une durée maximale de 12 mois comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022.

6- Plan de financement :

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses directes : personnel	221 000	Fonds européens (FSE)	153 337
Dépenses indirectes (15%)	33 150	Région	21 460
		Etat	26 602
		Autofinancement	52 751
TOTAL	254 150	TOTAL	254 150

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus.

AUTORISE M. Le Président à déposer le dossier de demande de subvention FSE auprès de l'organisme de gestion.

AUTORISE M. Le Président à demander un montant de subvention à hauteur de 153 337 euros pour le Chantier d'insertion des Rives du Haut-Allier.

AUTORISE M. Le Président à faire toutes les démarches utiles à l'aboutissement de ce dossier, notamment à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

La délibération a été adoptée à 75 pour, 0 contre et 1 abstention (M. Thierry ASTRUC).

2022-01-51 Modification du tarif journalier de l'Atelier Chantier d'Insertion à compter du 1^{er} Avril 2022 et tarification au forfait des travaux de second œuvre

Rapporteur Marie Christine DELABRE

Vu la compétence Action Sociale exercée par la Communauté de communes des rives du Haut-Allier en matière de Chantier d'Insertion,

Vu la délibération n°2018-11-37 du 27 novembre 2018 portant sur l'augmentation de tarif journalier des Chantiers d'Insertion à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu les propositions de la commission Santé, Social et Solidarités territoriales en date du 28 février 2022,

Vu l'avis favorable du bureau du 28 février 2022,

Le Président rappelle que l'Atelier Chantier d'Insertion facture sa main d'œuvre aux commanditaires à hauteur de 50 € journalier par personne, depuis le 1^{er} janvier 2019.

Dans un souci de recherche d'équilibre financier de l'exercice comptable de l'Atelier Chantier d'Insertion, et considérant l'augmentation du coût de l'énergie (carburant des machines et véhicules, électricité des outils de l'atelier, chauffage des locaux...), considérant l'augmentation des coûts d'entretien des machines agricoles, et considérant l'amélioration de la qualité des services rendus avec l'investissement pour de nouveaux matériels, la révision du coût journalier d'intervention semble nécessaire.

En parallèle, la distinction d'un tarif pour les travaux de second œuvre semble aussi nécessaire pour intégrer le fonctionnement de l'atelier, l'usure des machines-outils, la maintenance ainsi que le développement de l'expertise des salariés en parcours.

D'une part, le Président propose aux Conseillers Communautaires d'augmenter le tarif journalier du Chantier d'Insertion par personne à 55 €, pour les travaux d'espaces verts.

D'autre part, le Président propose aux Conseillers communautaires que les travaux de second œuvre et d'éco pâturage soient estimés à leur juste valeur technique sous forme de forfait adapté à chaque situation.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

VALIDE la distinction d'un tarif forfaitaire pour les travaux de second œuvre,

APPROUVE l'augmentation du tarif du Chantier d'Insertion fixé à 55 €/jour/personne à compter du 1^{er} avril 2022.

AUTORISE le Président à pratiquer des tarifs forfaitaires dans le cadre de l'élaboration de devis,

AUTORISE le Président à faire toutes les démarches utiles à l'aboutissement de ce dossier, notamment à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

La délibération a été adoptée à 66 pour, 2 contre (Mme Karine CROS et son pouvoir M. Robert BESSE), 6 abstentions (Mmes Nathalie BOUDOUL, Lydie BERTONI, Magalie MISSONNIER, M. Alain CUSSAC, Hervé ROMAGON, Jean-Marc CUBIZOLLES) et 2 n'ont pas pris part au vote (MM. Norbert BERNARD, Thierry ASTRUC)

2022-01-52 Lancement du dispositif d'aide à la mobilité "Loc'Action" et validation des tarifs de la flotte de véhicules.

Rapporteur Marie Christine DELABRE

Vu la compétence sociale de la Communauté de communes en matière de Chantier d'Insertion,

Vu l'appel à projet du Fonds de Développement de l'Inclusion "MOBILITE" au service de la "Relance inclusive et de la croissance de l'IAE 2021" ouvert du 18 mai 2021 au 15 juin 2021,

Vu la délibération n° 2021-06-22, relative à la "Demande de subvention du chantier d'insertion dans le cadre de son projet mobilité",

Vu l'avis favorable en commission "Santé, Social et Solidarité" du 28 février 2022,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire le 28 février 2022,

Le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 12 octobre 2021, l'assemblée a par délibération (n°2021-06-22) donné un avis favorable au projet mobilité porté par le chantier d'insertion et ce, suite à l'appel à projet dit « FDI Mobilité » lancé par la DDETS-PP quelques mois plus tôt.

L'enjeu est important puisque les questions de mobilité restent prégnantes sur le territoire de la Communauté de Communes et particulièrement au niveau des publics inscrits dans un parcours d'insertion ou de formation professionnelle.

Ainsi le projet appelé "Loc'Action" vise à favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi par la mise à disposition de véhicules sans permis (deux voitures), d'un scooter ainsi que de vélos électriques à des prix préférentiels.

Les conditions générales d'accès au service sont :

- Avoir au moins 18 ans,
- Etre titulaire du BSR (pour les véhicules autres que les vélos),
- Etre résident de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier,
- Justifier d'une "démarche", d'une "promesse" ou d'une "contractualisation" pour l'accès ou le maintien à l'emploi et/ou la formation.

Pour ce faire, une série de démarches et d'outils contractuels ont été établis en lien avec les services compétents (services d'État, assurance, etc...) afin de constituer un cadre réglementaire et sécurisé pour engager ces locations.

Grille tarifaire :

Les durées de locations peuvent aller de 3 jours à trois mois, renouvelables sous réserve des disponibilités du véhicule. Pour les vélos électriques, la location est possible à partir d'une journée.

Durée de location	3 jours	7 jours	14 jours	21 jours	1 mois	2 mois	3 mois
Voitures	39€	82€	146€	191€	234€	390€	468€
Scooters	23€	50€	98€	130€	176€	312€	410€
Vélo	1 euro la journée						

La caution est fixée à 300€ quel que soit le véhicule (Voiture, scooter, vélo).

Il n'y a pas de critère de priorité. C'est dans l'ordre des demandes effectuées que seront réservés les véhicules.

Régie de recettes :

Il est prévu la création d'une régie de recettes dans le cadre de cette expérimentation. Elle permettra la gestion des cautions, l'édition et le recouvrement des factures liées aux locations et aux dégradations/réparations éventuelles constatées.

Pour rappel, le projet "Loc'Action" représente un budget de 25 724.01€ HT pour lequel la CCRHA a bénéficié d'une aide à hauteur de 19 293€ par le FDI (75%).

Le Président précise enfin à l'assemblée que ce dispositif "Loc'Action" est une expérimentation et qu'il reviendra à la CCRHA et à ses partenaires (DDETS-PP 43) d'en apprécier la pérennité au regard de la pertinence du service auprès des bénéficiaires et/ou du territoire (évaluation), après un temps de fonctionnement significatif.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le projet "Loc'Action" et ses déclinaisons,

APPROUVE la grille tarifaire,

AUTORISE M. Le Président à engager toutes les démarches utiles à l'aboutissement de cette expérimentation, que ce soit au niveau des documents contractuels, des assurances ou de la régie de recettes.

AUTORISE M. Le Président à en conduire l'évaluation.

La délibération a été adoptée à 73 pour, 0 contre, 0 abstention et 3 n'ont pas pris part au vote (MM. Alain BESSON, Thierry ASTRUC et Gérard BELIN)

2022-01-53 Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Gorges de l'Allier.

Rapporteur Jacky DELIVERT

Vu la compétence communautaire dans le domaine de la promotion touristique,
Vu le projet de convention ci-annexé,

Monsieur le Président explique aux conseillers communautaires qu'il convient de renouveler le partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire sous la forme d'une convention.

Cette convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre l'OTI des Gorges de l'Allier et la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier en faveur de la promotion touristique et du développement de la notoriété du Haut-Allier.
Pour 2022, le coût de ce partenariat est prévisionnellement estimé à 105 103,36 €.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER** les modalités de la convention,
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention pour l'année en cours et de faire toutes les démarches utiles à sa mise en œuvre.

La délibération a été adoptée à 75 pour, 0 contre, 0 abstention et 1 n'a pas pris part au vote (M. Alain TAVENARD DEPHIX).

Rapporteur Florence BELLUT

Vu les compétences culturelles exercées par la Communauté de communes des rives du Haut-Allier,
Vu les propositions de la commission Culture,
Vu les propositions du Bureau,

Le Président rappelle au Conseil communautaire que le développement de la lecture, retenue comme grande cause nationale pour 2021-2022, a pour finalité de favoriser la sensibilisation du public à l'écrit et aux médias, permettre le développement personnel de chacun par une pratique régulière, contribuer à une éducation artistique et culturelle.

Les principaux maîtres d'œuvre des politiques de développement de la lecture sont les collectivités territoriales et leurs bibliothèques, ainsi que l'ensemble des acteurs du livre. A leurs côtés, les Directions des Affaires culturelles (DRAC) proposent de renforcer la cohérence des actions conduites, notamment dans le cadre des Contrats Territoire Lecture (CTL). Les acteurs publics se donnent ainsi pour mission de tisser des partenariats durables et efficaces pour lutter contre les inégalités d'accès à la culture, et agir auprès des publics éloignés de la lecture en favorisant la création de synergies sur des zones jugées prioritaires.

A l'issue d'une première expérimentation d'animation lecture terminée en décembre 2021 montrant l'intérêt de structurer et développer un réseau local de lecture publique sur le territoire, une réflexion a été engagée avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en place d'un Contrat Territoire Lecture à l'échelle de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier pour une durée de 3 ans.

Le projet de CTL répond à des enjeux de structuration de l'offre lecture :

- Mise en réseau et coordination de l'ensemble des bibliothèques et points lecture du territoire ;
- Renforcement des deux médiathèques existantes (à Siaugues-Ste-Marie et Langeac) et complémentarité avec la création d'un troisième pôle lecture intégré à une Maison culturelle communautaire au sud du territoire (à Saugues) ;
- Mise à niveau de l'informatisation des bibliothèques et de l'offre de documentation numérique.

Mais également à des enjeux de développement culturel :

- Positionner la lecture comme outil privilégié de l'épanouissement personnel, de l'intégration sociale et de la construction citoyenne des habitants ;
- Participer au développement de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire, en complémentarité des Conventions Territoriales de développement à l'Éducation, aux Arts et à la Culture (CTEAC) dont l'EPCI est signataire.

Les actions inscrites - avec un soutien de l'État dans le cadre des Contrats Territoire Lecture couvrant 50 % des dépenses (coûts salariaux, actions d'animation et de formation) sur la base d'un engagement prévisionnel de 61 000 Euros sur la durée du contrat - ont pour but principal de recruter un coordinateur lecture et d'accélérer la construction du réseau des bibliothèques afin de réaliser un maillage favorisant la dynamique culturelle, sociale et numérique, répondant aux deux défis majeurs du Projet de territoire de la Communauté de communes :

- garantir l'unification par un haut niveau de services publics
- maintenir l'équilibre générationnel et l'attractivité territoriale.

Le CTL prévoit qu'un Comité de pilotage soit constitué en vue de veiller au respect des orientations fixées et décider des projets à soutenir, ainsi que des éventuelles réorganisations du contrat et de l'évaluation de son exécution. Ce COPIL est constitué :

- D'un représentant de la DRAC, service Livre et Lecture ;
- D'un représentant de la Médiathèque départementale, invité à titre consultatif au regard de ses missions d'accompagnement ;
- De représentants des médiathèques, bibliothèques et points lecture du territoire-lecture ;
- D'élus communaux et inter-communaux ;
- Du coordinateur Lecture de l'EPCI et du responsable du service Culture.

La candidature du Président et d'un Vice-Président est proposée pour siéger au Comité de pilotage du CTL de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil :

VALIDE le projet de Contrat Territoire Lecture des rives du Haut-Allier
DESIGNE le Président et un Vice-Président pour siéger en tant que représentant(s) élu(s) au Comité de pilotage du CTL de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier.
AUTORISE le Président à signer ledit contrat et tous documents relatifs à sa mise en œuvre

AUTORISE le Président à régler les dépenses et percevoir les recettes, et à solliciter les financements des actions inscrites annuellement au CTL.

La délibération a été adoptée à 75 pour, 0 contre, 0 abstention et 1 n'a pas pris part au vote (M. Gérard BELIN).

2022-01-55 Attribution du marché de travaux pour la Maison France Services (MFS) à Langeac

Rapporteur Gérard BELIN

Vu la compétence de la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier en matière de MSAP : Maison de Services au Public,
Vu la délibération du 13 mars 2018 N°2018-01-35 relative à la l'autorisation pour la consultation et l'engagement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les projets de MSAP,

Vu la délibération du 12 mars 2019 N°2019-01-08 relative à la validation du plan de financement - Maison des services au public - Langeac,

Vu la délibération du 22 novembre 2019 N° 2019.06.17 relative à la validation de l'APD, du plan de financement et lancement de la consultation des entreprises du projet de Maison France Services (MFS) à Langeac,

Vu la délibération du 17 décembre 2019 N°2019.07.12 relative à l'avenant N°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Vu la délibération N°2020-06-12 du 3 novembre 2020 relative à la validation de l'APD et signature de l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 décembre 2021,

Vu la délibération N°2021-07-03 du 16 décembre 2021 relative à l'attribution partielle du marché de travaux

Vu la délibération N°2022-01-51 du 10 mars 2022 relative à la validation du plan de financement

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 février 2022,

Le Président rappelle la répartition en 19 lots de la consultation du marché de travaux de la MFS de Langeac.

Lors du conseil du 16 décembre 2021, 7 lots avaient été attribués, 7 lots en négociation et 5 lots avaient été classés infructueux.

La consultation des entreprises a été lancée le 12 janvier 2022 pour une remise des offres le 10 février 2022. 11 offres ont répondu pour 5 lots.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 février 2022 après l'analyse des offres, l'avis de la commission d'appel d'offres se traduit comme suit :

Lot n°	Objet	Estimation en euros HT	Entreprises	Montant en euros HT	Montant en euros HT des options	CAO DU 22.02.2022
1	TERRASSEMENT	9 029,50 €	TRAMONTIN LANGEAC	11 902,50		RETENU
2	MACONNERIE	57 957,20 €	MISSONNIER BRIOUDE	74 211,07		RETENU
3	CHARPENTE BOIS	24 870,00 €	VALENTIN LANGEAC	24 233,35 €		ATTRIBUE
4	PLANCHER MIXTE avec découpe solives pour coffrage poutre beton	53 607,14 €	SORAMA CLERMONT	81 090,95 €	23 712,00	RETENU
5	DALLAGE	95 757,41 €	GAILLARD SAUGUES	69 792,22 €		RETENU
6	COUVERTURE ZINGUERIE	4 891,00 €	VALENTIN LANGEAC	5 838,40 €		ATTRIBUE
7	SERRURERIE EXTERIEURE	115 145,16 €	ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL	191 344,00 €		RETENU
8	SERRURERIE/MENUISERIE	133 030,00 €	ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL	90 746,00 €		RETENU
9	MENUISERIES EXTERIEURES ALU AU RD	13 200,00 €	PARRIN SIAUGUES-SAINT-MARIE	13 465,80 €		RETENU
10	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ALU	36 840,00 €	PARRIN SIAUGUES-SAINT-MARIE	39 893,67 €		RETENU
11	MENUISERIE INTERIEURE avec meubles stratifiés	53 784,00 €	VALENTIN LANGEAC	55 656,55 €	29 300,00	RETENU
12	PLATRIERIE PEINTURE	212 053,15 €	PERRETI LE PUY EN VELAY	184 659,03 €		ATTRIBUE
13	SOLS SOUPLES avec réagréage	6 439,50 €	GIMBERT CHADRAC	7 629,00 €	1 981,05 €	RETENU
14	CARRELAGE	19 041,02 €	ASTRUC BRIVES CHARENSAC	14 549,62 €		ATTRIBUE
15	PLOMBERIE SANITAIRE	22 187,56 €	SARL GIGNAC LANGEAC	28 914,00 €		RETENU
16	CHAUFFAGE	66 661,50 €	SARL GIGNAC LANGEAC	71 967,00 €		ATTRIBUE
17	VENTILATION	56 990,50 €	SARL GIGNAC LANGEAC	63 720,00 €		ATTRIBUE
18	ELECTRICITE	175 632,60 €	CHOPY LANGEAC	184 232,00 €		RETENU
19	ASCENSEUR	40 000,00 €	AUVERGNE ASCENSEUR	32 000,00 €		ATTRIBUE
TOTAL MARCHE		1 187 097,24 €	TOTAL MARCHE	1 245 845,16 €	54 993,05 €	
			TOTAL MARCHE ATTRIBUE	1 300 838,21 €		

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

ACCEPTE de valider l'avis de la commission d'appel d'offres,

AUTORISE le Président à signer les actes d'engagement et à signer toutes les pièces relatives à ce marché de travaux.

La délibération a été adoptée à 69 pour, 0 contre, 3 abstentions (MM. Christophe BRUGEROLLE, Alain GARNIER et Mme Lydie BERTONI) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Christian DAUPHIN, Jean-Paul FAGHEON, Jean-Marc CUBIZOLLES et Mme Marie-Claude COUFORT)

Rapporteur Gérard BELIN

Vu la compétence de la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier en matière de MSAP : Maison de Services au Public,
 Vu la délibération du 13 mars 2018 N°2018-01-35 relative à la l'autorisation pour la consultation et l'engagement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les projets de MSAP,
 Vu la délibération du 12 mars 2019 N°2019-01-08 relative à la validation du plan de financement - Maison des services au public - Langeac,
 Vu la délibération du 22 novembre 2019 N° 2019.06.17 relative à la validation de l'APD, du plan de financement et lancement de la consultation des entreprises du projet de Maison France Services (MFS) à Langeac,
 Vu la délibération du 17 décembre 2019 N°2019.07.12 relative à l'avenant N°1 au contrat de maîtrise d'œuvre
 Vu la délibération N°2020-06-12 du 3 novembre 2020 relative à la validation de l'APD et signature de l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre
 Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 décembre 2021,
 Vu la délibération N°2021-07-03 du 16 décembre 2021 relative à l'attribution du marché de travaux
 Vu la délibération N°2021-01-56 du 10 mars 2022 relative à l'attribution du marché de travaux

Le Président explique aux Conseillers Communautaires qu'il conviendrait d'adopter un nouveau plan de financement des travaux de la Maison France Services à Langeac correspondant au montant des travaux après l'ouverture des plis.

Ce projet correspond à la réhabilitation du bâtiment de l'ancien Moulin situé sur l'avenue Danton à Langeac sur 3 niveaux soit une surface de 1104 m2 environ avec l'espace dédié à la DDFIP, pour un total de travaux HT de 1 300 838.21 € HT avec 138 539.30 € HT de maîtrise d'œuvre soit un total de **1 439 377.50 € HT** afin d'y installer :

1^{er} niveau de 364 m² : locaux de 197 m² destinés à la MFS (aide au numérique, bureaux d'accueil des partenaires, salle visio-conférence, espace de co-working) et les locaux dédiés à la DDFIP de 167 m² pour un montant prévisionnel de 196 775.35 € HT + 20 956.67 (travaux + ingénierie) ;

2^{ème} niveau de 368 m² : locaux destinés au siège de la Communauté de communes.

3^{ème} niveau de 372 m² : salle multifonctions et des locaux destinés aux associations et plus particulièrement la Musique (Avant-Garde et Mélodica)

Il conviendrait d'établir un plan de financement sur une assiette de travaux ne comprenant pas les travaux dédiés à la surface de la DDFIP car un loyer sera perçu.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles en euros HT		Recettes prévisionnelles en euros HT		
				%
Travaux avec options	1 104 062,87 €	DSIL 2019	188 136,00 €	15,40%
Maîtrise d'œuvre (10,65 %)	117 582,70 €	Région	400 000,00 €	32,74%
		Département	389 000,00 €	31,84%
Rappel Travaux + Moe pour DGFIP 217 731 euros ht		Autofinancement CCRHA	244 509,57 €	20,01%
TOTAL HT	1 221 645,57 €	TOTAL HT	1 221 645,57 €	100,00%

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

VALIDE le plan de financement tel que présenté,
DELIBERE pour solliciter la subvention auprès du Département,

AUTORISE M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

La délibération a été adoptée à 72 pour, 0 contre, 2 abstentions (MM. Christophe BRUGEROLLE et Alain GARNIER) et 2 n'ont pas pris part au vote (MM. Alain BESSON et Jean-Marc CUBIZOLLES).

2022-01-57 Manifestation Marque Employeur CCRHA

Rapporteur Gaston CHACORNAC

Vu la compétence développement économique de la communauté de commune ;
Vu la commission économie, mobilités et développement durable du 25 janvier 2022
Vu l'approbation du projet par les membres du Bureau réunis le 28/02/2022.

En juin 2021, la CCRHA a initié la reformation d'un club d'entreprises sur le territoire des rives du Haut-Allier. Ce club vise à favoriser le développement et l'attractivité du territoire au travers de 3 axes :

- Animer un réseau d'entreprises du territoire dans le but de répondre aux problématiques émises par les membres
- Favoriser la mise en œuvre de projets collectifs au niveau du territoire
- Faciliter la remontée d'information concernant les projets et freins au développement des entreprises auprès de la collectivité

Dans le cadre de ces missions, il a été proposé au club l'organisation d'une manifestation annuelle de type séminaire ouverte à tous les élus et les entrepreneurs du territoire. La date de ce séminaire est fixée le lundi 13 juin 2022 de 17h à 19h au centre culturel de Langeac.

Le thème de ce séminaire a été sélectionné par les entreprises du club et portera sur la notion de « Marque Employeur ». La marque employeur concerne l'ensemble des actions qui vise à l'amélioration de l'image de marque des recruteurs (entreprises et collectivités) auprès des chercheurs d'emplois et des salariés dans le but de combler les postes non pourvus ou de fidéliser ses ressources humaines.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Coût	Financements	Montants
Manifestation	7000 €	CCRHA	1 400€ (20%)
		LEADER	5 600€ (80%)
TOTAL	7 000€	TOTAL	7 000€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE la prise en charge de l'organisation de la manifestation « Marque Employeur »

DE SOLLICITER les subventions auprès du LEADER

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

La délibération a été adoptée à 41 pour, 5 contre (MM. Mathieu FLANDIN, Jean-Paul FAGHEON et Alain GARNIER, Mmes Chantal FARIGOULE et Lydie BERTONI), 28 abstentions (Mmes Séverine EYNARD, Nathalie BOUDOUL, Annie PAGE, Gisèle RASPAIL (Cronce), Gisèle PABIOU et son pouvoir M. Yves ATTARD, Martine PAYS, Eliane CHANY, Magalie MISSONNIER et Karine CROS.

MM. Alain TAVENARD DEPHIX, Didier HANSMETZGER et son pouvoir Mme Anne-Marie BRUN, Pascal CHASSEFEYRE, Pascal BISCARAT, Maurice LAC, Christophe BRUGEROLLE, Jean-François BLANC, Loïc SICARD, Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Loïc TRONCHERE, Nicolas VIGIER, Alain CUSSAC, Hervé ROMAGON, Denis GAILLARD, Christian CHAZELLET et Jean-Marc CUBIZOLLES et 2 n'ont pas pris part au vote (MM. Robert BESSE (pouvoir donné à Mme Karine CROS) et Michel AUBAZAC).

2022-01-58 Objet : Subvention à l'acquisition d'un vélo électrique

Rapporteur Philippe MOLHERAT

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes des Rives du Haut-Allier n°2019.07.16
Vu les objectifs fixés dans le programme TEPOSCV de la communauté de commune ;
Vu la commission économie, mobilités et développement durable du 25 janvier 2022
Vu l'approbation du projet par les membres du Bureau réunis le 28/02/2022.

A travers des engagements fixés dans son programme TEPOSCV, la communauté de communes des Rives du Haut-Allier s'est engagée dans le développement des modes de déplacements doux sur tout le territoire. Plus particulièrement, la place faite aux déplacements vélo s'est développée notamment grâce à la création de piste cyclable.

Aujourd'hui, la communauté de communes souhaite poursuivre cet engagement par la mise en place d'un dispositif d'incitation financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Dans ce cadre, la communauté de commune fixe le montant de l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique à 150 € par matériel acheté neuf et par bénéficiaire majeur (1 par foyer) résidant sur le territoire des rives du Haut-Allier en suivant les conditions de ressources de l'Etat, dans la limite des 20 premiers dossiers déposés par an.

Cette aide financière est proposée aux personnes qui résident sur le territoire de la communauté de communes des Rives du Haut-Allier pour une période comprise entre le dès la date de signature de la convention et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

Cette subvention concerne les vélos à assistance électrique au sens de la définition de la directive 2002/24/CE du 18 mars 2002 : « cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 kilomètres / heure, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler » (correspondance de la norme française NF EN 15194).

Compte tenu de la diversité des modèles présents sur le marché, le certificat d'homologation correspondant sera exigé dans le dossier de demande d'aide.

L'acquisition du matériel et la demande d'aide financière doivent être effectués entre le 10 mars 2022 et le 31 décembre 2022.

L'aide ne peut être octroyée qu'une seule fois pour l'achat d'un seul matériel éligible et par foyer.

Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le matériel ayant fait l'objet d'aide dans un délai de 3 ans suivant la date de la signature de la convention.

L'aide sera versée dans le cadre d'une convention conclue entre chaque bénéficiaire et la communauté de communes des Rives du Haut-Allier.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les demandeurs devront adresser à la communauté de communes un dossier comportant les pièces suivantes :

- Un formulaire de demande dûment complété et accompagné des pièces justificatives requises,
- Une convention de subvention complétée et signée en deux exemplaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe de l'attribution d'une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant de 150 € par matériel acheté neuf et par bénéficiaire majeur (1 par foyer) résidant sur le territoire des Rives du Haut-Allier en suivant les conditions de ressources de l'Etat, dans la limite des 20 premiers dossiers déposés par an.

APPROUVE l'attribution de cette aide sous réserve que l'acquisition du matériel et la demande d'aide financière pour une période comprise dès la date de signature de la convention et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

APPROUVE la création d'un budget dédié à cette opération qui s'appliquera sur la période du 10 mars 2022 au 31 décembre 2022.

AUTORISE le Président à signer la convention ci-jointe avec chaque bénéficiaire de l'aide.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

La délibération a été adoptée à 72 pour, 1 contre (M. Jean-Paul FAGHEON), 1 abstention (Mme Lydie BERTONI) et 2 n'ont pas pris part au vote (Mme Gisèle RASPAIL (Cronce) et M. Thierry ASTRUC).

Signatures :

Le Président de Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier
M. Gérard BEAUD

Le Secrétaire de séance
M. Jean-Louis PORTAL

